

Image not found or type unknown



Licenciement économique vrp salarié immobilier

Par **xav76**, le **03/12/2014** à **15:36**

Bonjour, je suis vrp salarié cadre dans une agence immobilière. J'ai un fixe + des com sur mes ventes et celles de l'agence en question. Je vais être licencié économique et l'entreprise est rachetée. Ai-je le droit au droit de suite.

Merci